

Politique :	<i>Conventions, conférences et ateliers pour les cadres administratifs</i>	Numéro :	<i>P – 3.003</i>
Catégorie :	<i>Membres du Conseil</i>	Page :	<i>1</i>
Approuvée :		Modifiée :	

Cette politique a été abrogée le 1^{er} mars 2010.

Pour des informations sur les conventions, conférences et ateliers pour les cadres administratifs, veuillez-vous référer à la politique ***P – 6.021 – Formation continue des cadres administratifs : Conventions, conférences, ateliers et cours*** dans la section *Ressources humaines* du Manuel de politiques du Conseil.

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.